

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le mardi 30 janvier 2018 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Sandra Girard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Myriam Lessard, directrice générale par intérim
Monsieur Gilles Boudreault, responsable du budget

ABSENCE : *Madame Lyne Bolduc*

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Lise Garon, mairesse

19-01-18 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame Sandra Girard

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la directrice générale par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption des prévisions budgétaires 2018*
4. *Présentation et adoption du règlement n° 2018-01*
5. *Résolution déterminant le taux d'intérêt pour 2018*
6. *Période de questions concernant uniquement le budget 2018*
7. *Levée de l'assemblée*

20-01-18 3. Adoption des prévisions budgétaires 2018

Madame la mairesse a mentionnée qu'il n'y aura pas d'augmentation sur la taxe foncière. Il y aura augmentation sur l'eau et les égouts. La lecture du résumé est faire par Monsieur Gilles Boudreault.

MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE GRANDES LIGNES DU BUDGET 2018		
REVENUS	Budget 2017	Budget 2018
TAXES MUNICIPALES		
- TAXES FONCIÈRES	578 634 \$	630 229 \$
- EAU	27 625 \$	33 150 \$
- EAUX USÉES ET ÉGOUTS	16 650 \$	19 425 \$
- ORDURES ET RÉCUPÉRATION	82 679 \$	83 244 \$
- PISCINES	950 \$	950 \$
- COTISATION DES ASSOCIATIONS DE VILLÉGIATURE	130 943 \$	130 504 \$
TOTAL DES TAXES MUNICIPALES	837 481 \$	897 501 \$
- COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	35 598 \$	35 697 \$
- SERVICES RENDUS	67 746 \$	68 100 \$
- PERMIS, IMPOSITION DE DROITS ET INTÉRÊTS	47 224 \$	30 500 \$
- TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS	298 916 \$	164 303 \$
TOTAL DES REVENUS	1 286 965 \$	1 196 101 \$
DÉPENSES		
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	270 284 \$	279 811 \$
- SÉCURITÉ PUBLIQUE	77 566 \$	81 765 \$
- TRANSPORT	262 628 \$	250 575 \$
- HYGIÈNE DU MILIEU	279 621 \$	182 144 \$
- URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	48 310 \$	36 528 \$
- LOISIRS ET CULTURE	88 620 \$	82 940 \$
- FRAIS DE FINANCEMENT	30 250 \$	30 750 \$
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL ET AFFECTATIONS	229 686 \$	251 588 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 286 965 \$	1 196 101 \$

- POUR FINANCER CE BUDGET, VOICI LES PRINCIPAUX TAUX DE TAXE APPLICABLES :		
	BUDGET 2017	BUDGET 2018
- TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	- 0.99 \$/100 \$	- 0.99 \$/100 \$
- IMMEUBLES COMMERCIAUX	- 1.63 \$/100 \$	- 1.65 \$/100 \$
- COMPENSATION POUR L'AQUEDUC	- 125 \$/ LOGEMENT	- 150 \$/LOGEMEN T
- COMPENSATION POUR L'ÉGOUT	- 150 \$/ LOGEMENT	- 175 \$/LOGEMEN T
- COMPENSATION POUR COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES PERMANENT	- 61.50 \$/ LOGEMENT	- 61.50 \$/ LOGEMENT
- COMPENSATION POUR COLLECTE ET TRAITEMENT DES BOUES SAISONNIER	- 30.75 \$/ LOGEMENT	- 30.75 \$/ LOGEMENT
- COMPENSATION POUR LES ORDURES ET LE RECYCLAGE	- 220 \$/ LOGEMENT	- 220 \$/ LOGEMENT
- COMPENSATIONS POUR LES ORDURES ET LE RECYCLAGE SAISONNIER	- 110 \$/ LOGEMENT	- 110 \$/ LOGEMENT

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires 2018 soient et sont acceptées tel que présentées par M. Gilles Boudreault, responsable du budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-18 4. Présentation et adoption du règlement no 2018-01 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2018 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figure;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Lamarche a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 19 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU,

QUE le présent **RÈGLEMENT** # 2018-01 soit adopté et qu'il soit par le présent règlement ordonné, décrété et statué ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs, des taxes et des tarifs de compensation et que le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les TAUX des taxes foncières municipales pour l'année 2018 sont établis comme suit :

a) Le taux de la taxe foncière générale prélevée sur tous les biens-fonds imposables sur le territoire de la municipalité est établi à 0.99 \$ du cent dollars d'évaluation.

b) L'assiette d'application des taux pour la classe non résidentielle (INR) et le pourcentage décrit au sommaire du rôle d'évaluation foncière déposé est établie à 0.65 \$ du cent dollars d'évaluation.

c) Le mode de versement et le nombre de paiements des comptes de taxes, est tel que suivant : Pour un compte de taxes de 300 \$ et plus, les versements sont séparés en trois versements.

ARTICLE 3

Les TARIFS des taxes pour différents services municipaux pour l'année 2018 sont établis comme suit :

• Aqueduc	150.00 \$
• Ordures	220.00 \$
• Ordures saisonnières	110.00 \$
• Piscine	50.00 \$
• Permis de roulotte	200.00 \$
• Déneigement Lac Rémi	126.00 \$
• Déneigement Lac Miquet	264.00 \$
• Déneigement Place du Quai	130.00 \$
• Déneigement Bouchard	130.00 \$
• Déneigement Pointe Simard	100.00 \$
• Déneigement Dame Jeanne	144.00 \$
• Dén. Pointe Nature et Rang du Lac	79.00 \$
• Déneigement Lachance	64.00 \$
• Taxes eaux usées et égout	175.00 \$
• Taxes ICI commerce	439.00 \$
• Taxes ICI fermes	288.00 \$
• Déneigement Île à Nathalie	170.00 \$
• Déneigement rue du domaine	105.00 \$
• Taxe voirie	65.00 \$

• Taxe enquête	81.07 \$
• Électricité Île à Nathalie	338.00 \$
• Électricité Dame Jeanne	313.00 \$
• Taxe «Au cœur du Village»	33.00 \$
• Déneigement Secteur Morel	588.00 \$
• Déneigement Ch. De la Montagne	130.00 \$

ARTICLE 4

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part dont la municipalité est débitrice pour le service de vidange et de traitement des fosses septiques des résidences isolées situées sur son territoire, il est imposé et prélevé par le présent règlement, une tarification annuelle de 61.50 \$ pour chaque résidence permanente et de 30.75 \$ pour chaque résidence saisonnière visée par ce service. Ce tarif est imposé au propriétaire de l'immeuble et est par conséquent assimilé à une taxe foncière.

ARTICLE 5

Le taux d'intérêt est fixé à 12 %

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

22-01-18 5. Résolution déterminant le taux d'intérêt pour 2018

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 5 le taux d'intérêt est fixé à 12 %;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge inapproprié de changer ce taux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU,

DE MAINTENIR le taux d'intérêt à 12% pour l'année 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions concernant uniquement le budget 2018

-Écart des transferts; TECQ

-Remboursement de capital; -reformé cadastral

-Réaménagement de la rue Principale; -Plan Triennal d'immobilisation 1.6 millions \$

-Rôle d'évaluation : augmentation de 5 %

-Taux de taxation des commerces, industries

-Définition des immeubles non-résidents

-Détail administration

-Hygiène du milieu

-Urbanisme Achat logiciel

23-01-18 7. Levée de l'assemblée

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De lever la présente séance extraordinaire à 19 h 57

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

Avis de motion le : 19 janvier 2018

Présentation du projet de règlement : 19 janvier 2018

Adopté le : 30 janvier 2018

Avis public le : 1 février 2018

Mme Lise Garon,
Mairesse

Mme Myriam Lessard,
Directrice générale par intérim